



DROIT DE GARDE RUOTURE PACS

Par **audreygreg01**, le **03/06/2010** à **14:31**

bonjour Mon frère et sa copine sont pascés mais ne se supportent plus du tout depuis 2ans. Mon frère est dans un état psy très bas du fait que sa copine le harcèle moralement depuis 2 ans. Il a décidé de mettre un terme à la relation mais elle ne veut pas déménager de l'appart. Comment l'obliger, sachant qu'elle n'a pas de revenus ou si peu ? De plus au milieu de tout ça il y a une petite de 2 ans.

Comment protéger cet enfant des agissements de la maman(alcoolique, dépressive et schizo, tentative suicide...), elle est complètement instable d'un point de vue psychologique mais n'a jamais fait de mal à sa fille pour le moment. Comment faire pour que mon frère obtienne la garde de sa fille? Si elle décide de déménager avec la petite à 300km en a t elle le droit ?

Que peut il faire lui de son côté ? Sachant qu'elle est assistante maternelle agréée, comment faire pour lui faire retirer son agrément ? c'est une personne dangereuse et impulsive à qui je ne confierai pas mon fils. De plus, sa famille à elle s'en prend après nous (vol...) mise à part porter plainte que peut on faire de plus ? Merci de votre réponse.